

Assemblée Générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

Délibération sur le marché n° 1969R01AO

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE : FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS DE COMPTAGE DE FLUX PIETONS

Dans le cadre du dispositif MG2T, réseau régional des managers de centre-ville porté par la CCIR, 8 communes en Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité s'équiper d'un système de comptage de flux piétons afin de connaître de façon fiable la fréquentation de leurs centres-villes et mettre en œuvre des actions pertinentes pour leur redynamisation. Il s'agit de - Clermont-Ferrand (63) - Pays de l'Arbresle (69) - Moulins (03) - Moûtiers (73) - Aubenas (07) - Albertville (73) - Vichy (03) - Valence (26). Le dispositif offrira notamment la possibilité de mettre en place un véritable observatoire régional.

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un marché en groupement de commande pour la fourniture et la maintenance des outils de comptage.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, d'une durée de 4 ans.

La Commission des marchés se réunit le 22 mai 2019 à la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le compte-rendu de la procédure, l'analyse du marché et les critères de choix des offres, la Commission des marchés a émis un avis favorable à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché a été attribué selon les conditions suivantes :

Société ECOCOMPTEUR (22), pour un montant estimé à 208 460 € HT.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes à passer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	88
Présents :	44	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 21 Juin 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND